Psychologues
de l'éducation nationale
F.S.U.

Déclaration préalable de la CAPA du 30 janvier 2018

Académie de TOULOUSE

Cette première CAPA de l'année 2019 suit les élections professionnelles qui n'auront pas été une réussite au niveau organisationnel. Nous déplorons les difficultés à pouvoir voter dans des conditions satisfaisantes puisqu'en ce qui concerne les PsyEN EDA la récupération de l'identifiant permettant l'accès au vote demandait un déplacement à l'inspection, ce qui dans certains départements, aurait pu découragé plus d'un collègue, notamment pour des problèmes de distance. Par ailleurs, et ce dès l'ouverture du scrutin, des problèmes techniques ont compliqué l'accès au vote.

Avec une participation de 71,3 % nationalement, en hausse de près de 5 % par rapport aux scrutins de 2017, la FSU confirme sa place de première fédération syndicale dans le corps des psychologues d l'Éducation Nationale. Nous saluons donc la persévérance des collègues qui, dans notre académie, malgré les difficultés, ont voté pour 82,52 % d'entre eux. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU recueillent ainsi 68,3 % des voix. Ces résultats traduisent clairement la confiance que les personnels accordent à la FSU pour défendre leur statut, leurs missions, leurs conditions de travail et leur carrière tant au niveau individuel que collectif. Il semble nécessaire dans l'analyse de ces résultats de prendre en compte l'inquiétude et la colère grandissantes des collègues face à un contexte politique de plus en plus austère vis-à-vis du service public. En dépit des projets en vigueur, les personnels ont choisi des représentant.es déterminé.es à faire reconnaître la place de la psychologie dans l'Éducation nationale.

Depuis ces dernières semaines, la question des inégalités ressurgit avec force sur le devant de la scène.

La loi ORE, les réformes du bac, du lycée, de la voie pro..., décidées sans aucune concertation, dans le mépris des organisations syndicales et des élus-es, ne font manifestement pas l'adhésion. Les étudiants, les lycéens, les enseignants, les personnels, les parents, le disent maintenant haut et fort aux côtés des citoyens qui réclament plus de justice sociale.

Pour la FSU, toutes ces réformes vont de pair avec une réforme de l'orientation qui s'installe par petites touches mais démantèle en profondeur, tout le service public d'orientation de l'Éducation nationale et la conception éducative et continue qui le charpente.

Alors que la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » donne de nouvelles compétences aux Régions en matière d'information sur les métiers et les formations et les mandatent pour intervenir en particulier auprès des lycées (les 54h) à compter de ce 1er janvier 2019, nous ne savons toujours pas de quelle manière la Région Occitanie compte le faire ni à partir de quand cette mise en œuvre sera opérationnelle, or cela risque d'impacter nos interventions en EPLE.

Le nouveau logo du SPRO mis dans toutes Maisons de l'orientation, ne peut que renforcer les difficultés du public à comprendre vers quel service se diriger.

Nous souhaitons savoir comment le Rectorat compte positionner les services, afin que les PsyEN EDO puissent continuer à exercer leurs missions auprès des élèves et des équipes (circulaire de missions de 2017 toujours en vigueur) alors que déjà des associations commencent à revendiquer une place plus importante pour intervenir en EPLE, en dépassant même parfois la simple information….

Nous dénonçons ces tentatives d'externalisation de nos missions quand, à l'intérieur même de l'Education nationale, il est dans les projets du MEN de créer une certification en orientation pour les enseignants avec le risque encore une fois d'un empiétement sur les missions des PsyEN EDO. Le recul drastique des postes au concours externe de PsyEN EDO (– 37% par rapport à l'année dernière, - 51% sur 2 ans), alors que les sollicitations de terrain, elles, se multiplient, témoigne bien du mépris du MEN pour la fonction. **Pour rappel la moyenne européenne de prise en charge par psychologue est de 1 pour 800 élèves**.

Autre maltraitance, celle de nos collègues de la DRONISEP qui n'ont encore aucune information concernant le devenir de la délégation régionale. Alors que les personnels ne sont toujours pas informés de leur sort l'État, par le décret en date du 04/01/2019, a fixé les modalités de compensation financière attribuée aux régions pour les charges de fonctionnement et d'investissement accompagnant le transfert de 200 ETP. Le MEN a annoncé que seuls 95 ETP seraient conservés par l'EN.

Que deviendront les autres ? Quand le MEN compte-t-il clairement informer les collègues ? Cette situation est très anxiogène pour eux. Nous demandons donc des éclaircissements concernant l'évolution de la mission d'information dévolue jusqu'à présent à l'État, tant pour les élèves que pour les personnels ? Quid des publications de l'ONISEP ? Quid de l'information régionale, quelles conséquences pour la diffusion des brochures, quid du cadrage national prévu par la loi ?

Les personnels sont également inquiets, à Toulouse, de la volonté du Rectorat de faire déménager des CIO (1, 2 ou 3 ?) Toulousains dans la Cité de l'orientation et son annexe.

Après nous avoir dit, que cela n'était qu'une rumeur infondée (CTA du 6 juin 2018 : Monsieur le Secrétaire Général : « Aucune réflexion spécifique sur les implantations de CIO au niveau Régional, on attends les directives nationales) », Monsieur le secrétaire Général a changé son discours pour nous dire le 22/11/2018, lors d'une audience, que le transfert des CIO dans les

maisons de l'orientation était envisagé pour le CIO du Mirail, et pour **des** CIO toulousains à la cité de l'orientation rue des 7 Troubadours.

Sur ce dossier également, aucun dialogue sérieux avec les élus du personnel n'est pour l'instant envisagé.

Que cela soit dans le second, comme dans le premier degré, nos conditions de travail ne cessent de se dégrader depuis plus de 10 ans.

Pour les EDA, la suppression de postes RASED a fortement impactées les psyEN EDA. En effet, la charge de travail qui revenait à des équipes RASED de trois à cinq personnels a été en grande partie transférée aux PsyEN. Pour cette rentrée 2018, la moyenne dans notre académie est de 1 470 élèves pour un psychologue, avec d'importantes disparités territoriales d'un département à l'autre, allant jusqu'à des secteurs de plus de 2000 élèves. Il y a 10 ans, cette moyenne académique était de 1 psychologue pour 1332 élèves. La création de 16 postes permettrait de revenir à cette moyenne (nous rappelons que la moyenne européenne est de 800 élèves pour un psychologue). D'autre part, ces chiffres ne tiennent pas compte de l'absence de nos collègues non remplacés, ou des collègues à temps partiel non compensé. Dans ce sens, nous demandons la création de postes statutaires de remplaçants PsyEN EDA.

La mise en œuvre de la première année du corps unique des psychologues a été difficile, avec des problèmes de communication importants, la nouvelle gestion pour les EDA ne peut se faire sur le mode strict d'un copier/coller de la gestion et du fonctionnement des enseignants du 2nd degré, notamment pour le mouvement.

Nous actons positivement l'écoute des services sur cette question du mouvement intra, lors du GT du 25 janvier dernier. Concernant le transfert des boites Iprof 1er degré vers Iprof 2nd degré, la perte de données et d'informations ont mis en difficulté de nombreux collègues, qu'ils ou elles aient fait le choix de l'intégration ou du détachement. Il nous semble indispensable que les diverses circulaires académiques concernant la gestion des EDA puissent être également disponible par les collègues dans leur courrier Iprof.

L'année dernière, il avait été annoncé une rencontre psyEN EDA/EDO qui n'a jamais eu lieu. Nous demandons une circulaire académique permettant de réunir les deux spécialités ensemble ainsi que des réunions par spécialités et par département.

Cela nous apparaît essentiel pour permettre et faciliter les échanges afin de construire une culture commune indispensable à la structuration de ce nouveau corps.

Nous continuons à revendiquer :

- Une formation continue de qualité pour un service public de psychologie à l'école qui soit ambitieux des actions de formation,
- un plan de recrutements et des créations de postes pour tendre, dans une première étape, vers la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves,
- Le maintien de tout le réseau des CIO, lieu ressource indispensable pour le travail en équipe, ainsi que le développement des RASED dans le premier degré, dispositif pluriel de prévention et remédiation,
- Un régime indemnitaire unique aligné sur les indemnités actuelles des PsyEN EDA,

- L'augmentation de l'indemnité des DCIO comme s'y était engagé le ministère lors du GT 14.
- La modification de l'ordonnance du 13 avril 2017 concernant la double carrière des détachés. En effet, si le changement de grade, (passage à la Hors-classe ou à la classe exceptionnelle) est perméable entre les deux corps, les avancements accélérés ne le sont pas. Un collègue ayant un avancement accéléré dans le corps des PE ne pourra pas en bénéficier dans le corps des psy. Il sera tenu compte de cet avancement accéléré au moment du renouvellement de son détachement soit dans 4 ans pour certains et 5 ans pour d'autres.
- L'augmentation de l'enveloppe des indemnités de déplacement des psyEN qui demeure insuffisante pour la réalisation de leurs missions car elle ne prend pas en compte leur réalité et spécificité de personnel itinérant.
- Un fonds national et académique pour pallier les inégalités d'équipement des psychologues selon les territoires.

Nous continuerons aussi à défendre nos positions par rapport à la méritocratie et à dénoncer l'absurdité de ce système d'avis, qui génère de l'inégalité entre nos collègues et entretient un sentiment de culpabilité et de défiance défavorable au bien-être au travail.

Comment les collègues ayant fait un recours concernant leur avis pour la campagne hors classe 2018, sans 3ème rendez-vous carrière, seront t-ils pris en compte ?

De manière plus générale, cette CAPA d'installation s'ouvre dans un climat délétère : menaces contre le paritarisme et contre le statut de la Fonction Publique avec le projet CAP22 , la politique de casse du service public via les suppressions de postes et les réformes en cours, la fusion des académies- qui risque d'avoir des conséquences désastreuses pour les agents des services. Cette volonté de faire des agents de simples exécutants obéissants, dociles et sans droits de réponses reflète la conception du paritarisme que veut mettre en place le gouvernement : une simple chambre d'enregistrement avec des élus mutiques qui ne pourraient plus s'opposer à l'arbitraire.

Tout au long de leurs divers mandats, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont offert un accompagnement personnalisé aux collègues du 1er et du 2nd degré, mais ont également impulsé bien des mouvements académiques et nationaux contre les projets désastreux du gouvernement. Avec ce nouveau mandat, nos syndicats continueront à œuvrer dans ce sens. Dans les instances, les élus du SNUipp-FSU et du SNES-FSU continueront de se battre pour faire respecter les droits des agents, leurs conditions de travail mais également les droits des usagers.

Merci de votre attention,